



Montréal, ce 3 mars 2022

Attention :

Objet : Organismes pro-vie dans la mire, UVVC, Campagne Québec-Vie, Right Now et Aider sans Contraintes, déplorent une prochaine modification à la Loi canadienne de l'impôt sur le revenu

Les organismes UVVC, Campagne Québec-Vie, Right Now et Aider sans Contraintes dénoncent de futurs amendements à la Loi canadienne de l'impôt sur le revenu requis par le Premier Ministre Justin Trudeau, visant à **retirer le statut d'organisme de bienfaisance à plusieurs organismes pro-vie**, y compris des communautés de foi très impliquées dans leur milieu.

Dans la foulée des nombreuses réformes prévues par le gouvernement de Justin Trudeau, un mandat a été confié à la vice-première ministre, soit Chrystia Freeland, afin qu'elle modifie la Loi canadienne de l'impôt sur le revenu pour retirer aux organismes de bienfaisances pro-vie, leur statut fiscal d'organisme de bienfaisance, dont entre autres, aux organismes ayant des valeurs chrétiennes et altruistes, les centres de grossesse, etc.

Par conséquent, le Ministère du Revenu retirera à un nombre important d'organismes pro-vie leur statut fiscal d'organisme de bienfaisance, et **ainsi priver ces organismes de milliers de dollars en dons**, puisqu'ils ne pourront plus émettre des reçus fiscaux donnant droit à des déductions fiscales importantes aux donateurs. Et ainsi priver, la société et plusieurs milliers de canadiens et canadiennes, d'aide importante dont elles bénéficient de ces organismes.

Selon les administrateurs d'UVVC, « ce geste ne respecte pas des valeurs d'inclusion, d'égalité et de respect envers tout organisme canadien dédié à l'entraide et à la solidarité. Nous demandons uniquement que nos demandes soient traitées au même titre que les autres ».

Pour sa part, Campagne Québec-Vie, par l'entremise de son président Georges Buscemi, déclare : « Le gouvernement Trudeau n'est pas à sa première manœuvre de suppression du christianisme par ses politiques anti-vie et anti-chrétiennes. Maintenant, il accuse des centres pour femmes enceintes en difficulté de relayer de la fausse information concernant l'avortement, et menace de leur retirer leur capacité d'émettre des reçus pour fins d'impôt. Ceci va avoir comme effet que tout organisme de bienfaisance, qu'il soit laïc pro-vie ou confessionnel, se verra forcé de se taire sur l'avortement, pour éviter de se faire retirer sa reconnaissance en tant qu'organisme de bienfaisance. »

Par conséquent, nous demandons au Premier Ministre Justin Trudeau à retirer cette directive de modification à la Loi canadienne de l'impôt sur le revenu, et de ne pas rendre la reconnaissance en tant qu'organisme de bienfaisance conditionnelle à l'adoption d'une idéologie pro-avortement.

Me Nathalie Michaud, avocate

Directrice légale de UVVC

Tél : [514-893-3150](tel:514-893-3150)

Courriel : legal@uvvc.ca

Site Web : www.uvvc.ca